



15^{ème} REUNION ANNUELLE DU COMITE DES SUPERVISEURS DE BANQUES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

(Yaoundé, les 5 et 6 août 2010)

Point sur l'adoption de la Charte du CSBAOC

Lors de sa 13^{ème} Assemblée annuelle tenue à Kinshasa en novembre 2007, le Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CSBAOC) avait adopté le projet de Charte qui devrait être ratifié par les Etats membres. Cette Charte régit l'organisation et le fonctionnement du CSBAOC. En adhérant aux objectifs du CSBAOC, ses membres s'engagent, conformément aux recommandations du Comité de Bâle, à coopérer selon les principes et règles définis dans la Charte.

Au cours d'une réunion tenue en septembre 2008 à Bruxelles en marge de la Conférence Internationale des Superviseurs Bancaires, les membres du Comité avaient insisté sur la nécessité d'adopter la dite Charte lors de leur prochaine rencontre prévue à Banjul en Gambie.

La 14^{ème} réunion annuelle tenue en octobre 2008 à Banjul devait ainsi constituer le couronnement de la procédure de mise en place de la Charte. Malheureusement, les différentes délégations présentes à cette rencontre n'avaient pas reçu de pouvoirs de leur hiérarchie pour signer ladite Charte. Mandat avait ainsi été donné au Président en exercice de suivre la mise en œuvre de la Charte, notamment la procédure de ratification par les différents membres.

Il convient donc pour les membres de chaque délégation de sensibiliser leur hiérarchie pour que la Charte soit signée lors de la prochaine réunion.